

2021

**ASSOCIATION DES MAIRES ET DES
PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL
ASSEMBLEE GENERALE**

**30 OCTOBRE 2021
MAURIAC**





2020-2021

PROGRAMME

Présenté par Christian MONTIN, Président de l'AMF 15

DE 09H30 À 09H45

MOT DE BIENVENUE

- Mme ZANCHI, Maire de Mauriac

DE 09H45 À 10H45

ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMF 15

Présentation :

- Rapport d'activité : M. LENTIER, Vice président de l'AMF 15
- Rapport financier : M. GIMENEZ, Trésorier de l'AMF 15
- Rapport d'orientation : M. MONTIN, Président de l'AMF 15

DE 10H45 À 11H45

TEMPS D'ECHANGES

- Questions/ réponses

DE 11H45 À 13H00

ACCUEIL DE M. LE PREMIER MINISTRE ET DE M. LE MINISTRE DE L AGRICULTURE

- Mot d'Accueil par Mme ZANCHI, Maire de MAURIAC
- Introduction par M. MONTIN, Président de l'AMF 15
- Echange avec la salle
- Allocution de M.CASTEX, Premier Ministre

13H00

PHOTOGRAPHIE OFFICIELLE

DE 13H15 À 14H15

VIN D'HONNEUR SUIVI D'UN DEJEUNER

DE 14H30 À 15H30

VISITE DE LA VILLE DE MAURIAC

La visite sera commentée par l'Office de Tourisme de la Ville de Mauriac.



MOT DE BIENVENUE

**Edwige ZANCHI,
Maire de MAURIAC**



2020-2021

Rapport d'activité

Présenté par Jean Luc LENTIER , Vice Président de l'AMF 15

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal

DEUXIEME PARTIE

L'Exercice de nos Missions

TROISIEME PARTIE

L'information et la communication



PREMIERE PARTIE

L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D EPCI DU CANTAL

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal a été créée en 1947.

Actuellement, administrée par un Conseil d'Administration et un Bureau élu en date du 10 octobre 2021 à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AMF 15.

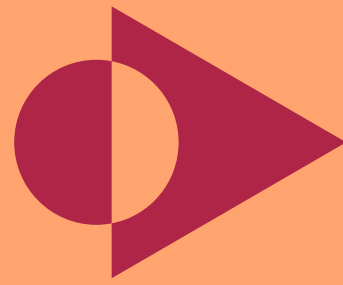
Le Conseil d'Administration est composé de 32 membres et le bureau de l'AMF 15 de 11 membres et 2 contrôleurs de gestion.



LE RÔLE DE L'AMF 15



LA VIE DE NOS INSTANCES



LE ROLE DE L'AMF 15

1

NOS OBJECTIFS

- Mener une action
- Impulser un maillage territorial
- S'appuyer sur un réseau national

2

NOS VALEURS

- Partage d'expériences
- Libertés locales
- Convivialité
- Proximité
- Echanges
- Pluralisme

3

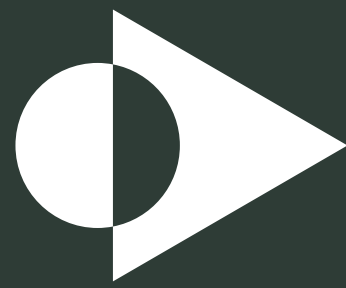
NOS MISSIONS

- Une force de propositions et de représentations auprès des élus
- Une information permanente et synthétique
- Une fonction de conseil, de formation et d'aide à la décision

4

NOS COMPETENCES

- Un programme de formations adaptées à leur demande et aux différentes compétences des collectivités ;
- Un conseil juridique assuré notamment par les équipes spécialisées de l'AMF national ;
- Un soutien et une écoute permanente concernant le statut et les responsabilités des élus.



LA VIE DE NOS INSTANCES



ASSEMBLEE GENERALE 2020

Election du nouveau Conseil d'Administration de l'AMF 15



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU 2020-2021

Présentation et calendrier des rencontres



CONGRES DES MAIRES 2020

Face aux crises les Maires mobilisés

ASSEMBLEE GENERALE 2020

ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

99 %

TAUX
D'APPROBATION
DES RAPPORTS ET
DE LA LISTE DU
CA 2020-2026

134 VOTANTS

ORIENTATIONS 2020



Un effort particulier pour la formation

Une AMF unie, représentative, active pour
faire entendre la voix des Maires du Cantal

Une communication diversifiée et améliorée

ECHANGES ET DEBATS

Covid 19 : Situation sanitaire

Aménagement du territoire
scolaire cantalien

Réforme de la DDFIP

Dispositif France Services



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

ELU EN DATE DU 10 OCTOBRE 2020



10 OCTOBRE 2020

AURILLAC + VISIO CONFERENCE

27 OCTOBRE 2020

AURILLAC + VISIO CONFERENCE

04 FEVRIER 2021

AURILLAC

25 MARS 2021

MURAT

25 JUIN 2021

LAVEISSIERRE

29 SEPTEMBRE 2021

AURILLAC

MEMBRE DE DROIT

- Mme GINEZ Bernadette Maire d'Ytrac – représentante désignée par la CABA
- M. MATHONIER Pierre Maire d'Aurillac
- M. DELORT Philippe Maire de Saint-Flour
- Mme ZANCHI Edwige Maire de Mauriac

7 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

- M. BONHOMMET Hubert Maire d'Ayrens
- M. DANEMANS François Maire de Puycapel
- M. GIMENEZ Antoine Maire de Quézac
- Mme LANTUEJOL Isabelle Maire d'Arpajon sur Cère
- M. MONTIN Christian Maire de Marcolès
- M. MORELLE Florian Maire de Maurs
- M. PRADAL Gérard Maire de Labrousse

5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- M. BRIANT Stéphane Maire d'Antignac
- M. CHAMBON Louis Maire du Falgoux
- M. FABRE Jean-Marie Maire de Saint-Chamant
- M. GALEYRAND Jean-Pierre Maire de Champagnac
- M. PEYRAL David Maire de Pleaux

3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FOUR (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FOUR COMMUNAUTE

- M. ACHALME Didier Président de Hautes – Terres Communauté
- Mme CHARRIAUD Céline Présidente de Saint-Flour Communauté
- Mme RESCHE Bernadette Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté

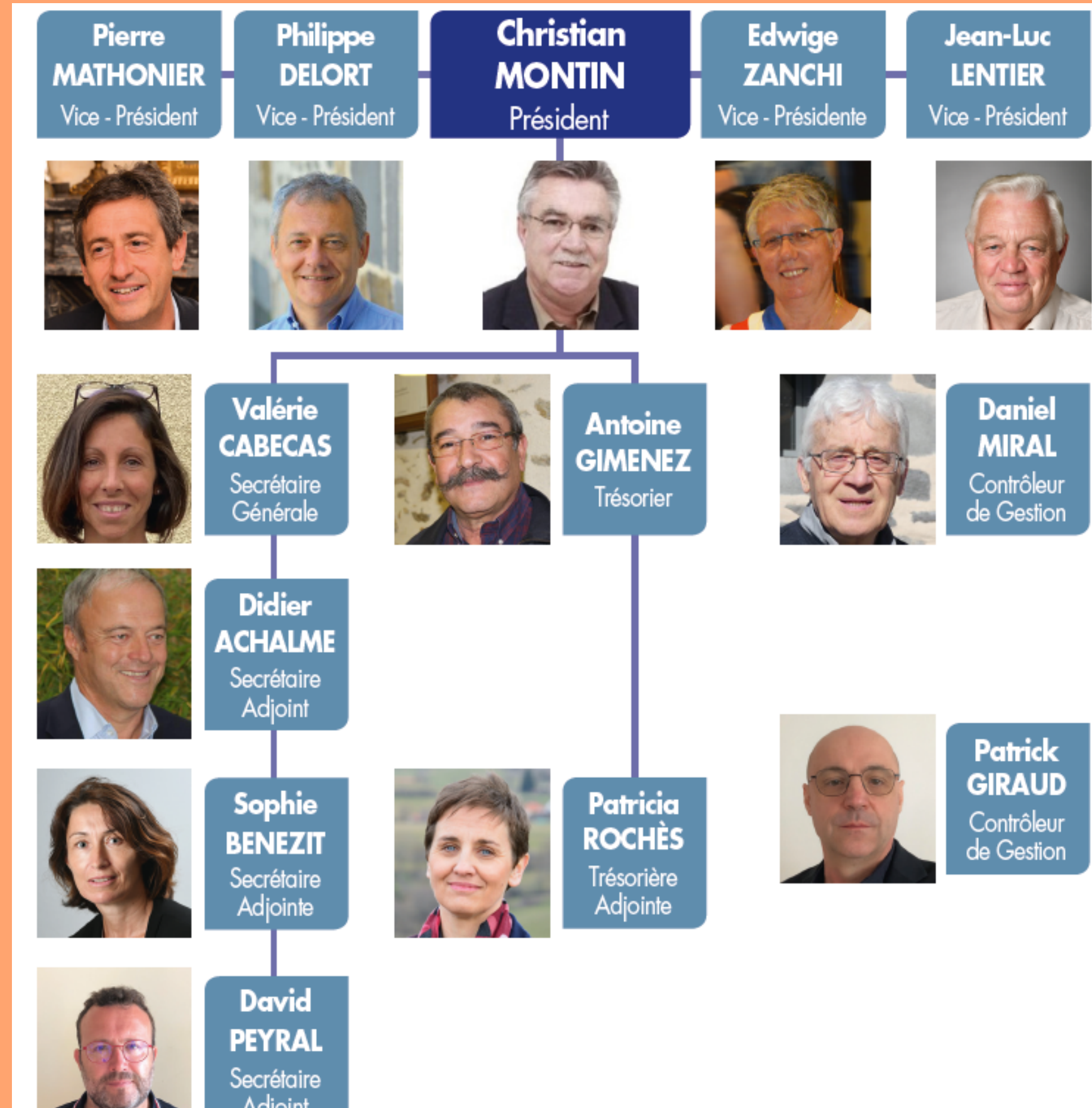
2 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

- Mme CABECAS – ROQUIER Valérie Président du Pays de Gentiane
- M. SOULIER Jean-Pierre Président du Pays de Mauriac

2 CONTROLEURS DE GESTION

- M. GIRAUD Patrick Maire de Saint-Etienne Cantalès
- M. MIRAL Daniel Maire d'Andelat

LE BUREAU DE L'AMF 15



BUREAU RESTREINT

CALENDRIER DU BUREAU RESTREINT DE L'AMF 15

14 OCTOBRE
2020

14 JANVIER 2021

25 MAI 2021

01 JUIN 2021

20 AOUT 2021

20 OCTOBRE
2021

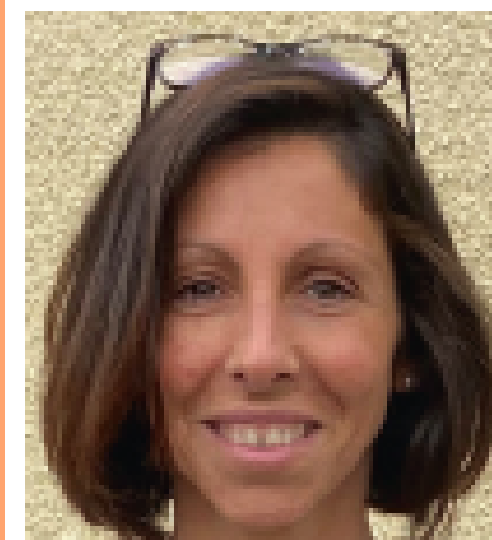
**Christian
MONTIN**
Président



**Jean-Luc
LENTIER**
Vice - Président



**Valérie
CABECAS**
Secrétaire
Générale



**Antoine
GIMENEZ**
Trésorier



**Patricia
ROCHÈS**
Trésorière
Adjointe



CONGRES DES MAIRES 2020

OPERATION SPECIALE DU 20
NOVEMBRE AU 08 DECEMBRE
2020



Malgré l'annulation du 103ème Congrès des maires de France en raison de la situation sanitaire, l'AMF a souhaité faire entendre la voix des maires et des présidents d'intercommunalité de France via une opération spéciale du 20 novembre au 8 décembre avec des visio-conférences de presse, des publications d'études et d'enquêtes exclusives sur de nombreux sujets d'actualité.

“

EXTRAIT DE LA RESOLUTION
GENERALE 2020

Pour pouvoir pleinement agir, nous exigeons en outre un réel pouvoir réglementaire qui, aujourd'hui, demeure, trop souvent, résiduel et subordonné. Cela facilitera le fonctionnement de tout l'appareil normatif : le législateur et l'exécutif perdront moins de temps et d'énergie à régler chaque détail de la vie locale, les collectivités se chargeant d'adapter le plus efficacement la règle aux réalités locales. Nous souhaitons réaffirmer ici avec force notre conception d'une décentralisation fondée sur le renforcement des libertés locales, la mise en œuvre du principe de subsidiarité, le transfert de nouvelles compétences et la garantie de moyens financiers. Nous ferons tout pour réussir cette nouvelle étape urgente de décentralisation pour autant qu'elle ne rime ni avec discrimination, ni avec différenciation par les inégalités de richesse des territoires.

”



DEUXIEME PARTIE

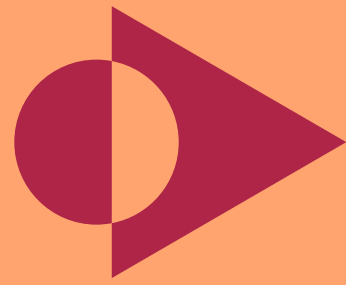
L'EXERCICE DE NOS MISSIONS

“

**Unis pour mieux
servir**

”

- ▶ 1- AGIR ENSEMBLE DE MANIERE CONCERTEE
- ▶ 2- FORMER ET INFORMER NOS ADHERENTS
- ▶ 3- DEFENDRE NOS INTERETS
- ▶ 4- ALERTE ET ETRE FORCE DE PROPOSITIONS



1- AGIR ENSEMBLE DE MANIERE CONCERTEE

CRISE SANITAIRE

- L'Action de l'AMF 15
- Présentation du protocole solidaire proposé par l'AMF 15

RENCONTRE AVEC LES PARLEMENTAIRES DU CANTAL

- Projet Loi de Finances 2021
- L'agenda rural, faire des campagnes des territoires d'avenir
- Plan de relance : faire confiance aux territoires et leur donner les moyens d'agir
- Les mesures visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires

ECHANGE AVEC LE SDIS DU CANTAL

- Application du règlement Départementale de défense extérieure contre l'incendie

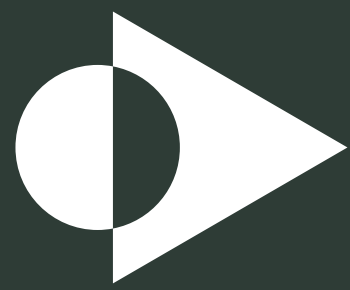
ACTION LOGEMENT ET LA BANQUE DES TERRITOIRES

- Des acteurs incontournables pour nos collectivités

CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE DU CANTAL

VISITE DU TRIBUNAL D'INSTANCE D'AURILLAC

- Echange avec M. le Procureur et M. le Président du Tribunal



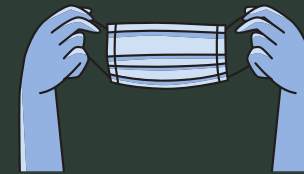
CRISE SANITAIRE

ACTIONS 2020

Notre action au quotidien s'est retrouvée brutalement perturbée par l'irruption de la crise sanitaire du mois de mars 2020. Nous avons essayé de répondre à la multitude des interrogations qui étaient les nôtres en proposant des actions concrètes .



L'achat de masques **127 000**



L'achat des thermomètres **73**



Responsabilité des élus



Règles applicables dans les ERP

Sujets pour lesquels l'AMF 15 a pris position

- Réouverture des marchés hebdomadaires
- Présence postale dans le Cantal
- Réouverture des plans d'eau
- Gestion des agents municipaux

“

Tout au long de cette période, nous avons essayé d'être au plus près des élus du Cantal, devant une situation totalement inédite où chaque maire ressentait fortement le poids de ses responsabilités.

”

PROTOCOLE SOLIDAIRE PROPOSE PAR L'AMF 15

APPEL LANCE PAR L'AMF 15

Depuis la crise sanitaire, les élus du Cantal sont en première ligne pour faire face à cette situation exceptionnelle, et je tiens à vous remercier pour votre dévouement aux services des Cantaliens.

Aujourd'hui, la vaccination constitue pour nous tous une véritable source d'espoir.

Nous nous devons de veiller à ce que chacun de nos concitoyens puisse bénéficier de ce vaccin. Or nous savons que sans accompagnement, certains resteront sur le bord du chemin.

En lien avec M. le Préfet du Cantal et les services en charge de cette opération, nous invitons les services en charge de cette opération, nous invitons les communes du Cantal et/ou leurs CCAS, à se mobiliser pour les plus vulnérables, les plus isolés de nos concitoyens.

Nous vous proposons:

- de prendre contact avec les personnes de + 75 ans résidant sur votre commune qui vous paraissent susceptibles d'avoir besoin d'un accompagnement dans la démarche de vaccination ;
- de leur demander si elles souhaitent être accompagnées dans la démarche de vaccination (prise de rdv, et si besoin transport vers un centre de vaccination) ;
- si oui, de remplir le formulaire via le site de l'AMF 15 : https://www.amf15.fr/article_447_1_vaccination_fr.html
- de prendre rendez-vous pour ces personnes sur le site DOCTOLIB ou via le centre de vaccination par téléphone;

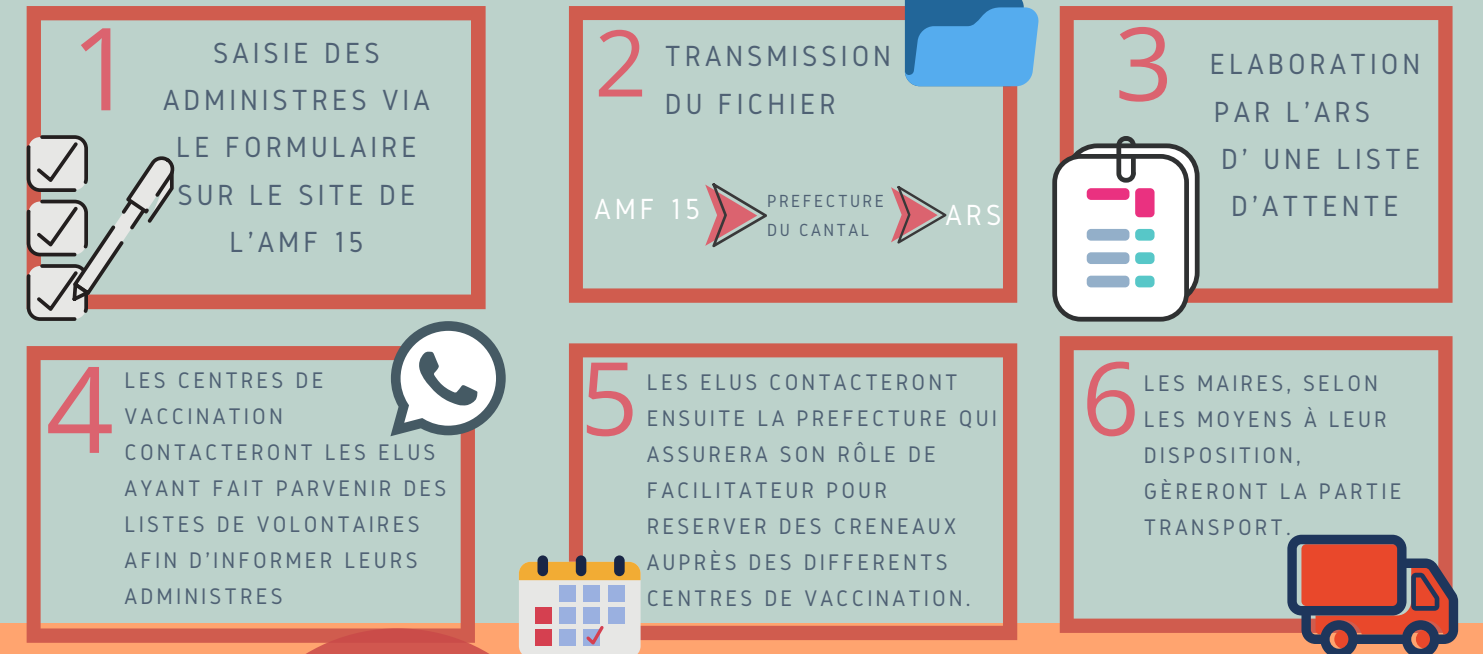
En cas de rendez vous groupé, un créneau peut être sollicité via la préfecture;

A réception de la date du rendez-vous, d'organiser le transport de ces personnes par tous moyens disponibles (transport à la demande, mini bus , véhicule d'un bénévole du CCAS, etc.)

J'ai bien conscience du caractère exceptionnel de l'effort et de l'engagement qui vous sont demandés. Ils sont à la hauteur de l'enjeu auquel nous devons faire face.

Je vous remercie pour votre mobilisation.

LES 6 ETAPES DE LA PROCEDURE SOLIDAIRE



+
300

PERSONNES ONT PU
BENEFICIER DE LA
PROCEDURE
SOLIDAIRE



RENCONTRE AVEC LES PARLEMENTAIRES DU CANTAL

QUEL APPUI DES PARLEMENTAIRES POUR LES MAIRES DU CANTAL ?



DELCROS Bernard
SENATEUR DU CANTAL
Vice-président de la commission des finances
Vice-président de la délégation aux collectivités territoriales
SUPPLÉANTE
LEYMONIE Mireille
Permanence parlementaire
Du lundi au samedi sur RDV
2 bis rue du Faubourg Notre-Dame - BP14
15300 Murat
TÉL. 04 71 20 26 27
bernard.delcros@senateurcantal.fr
www.bdelcros-senateur.fr
Collaborateurs : Victor CHOISY, Corinne IBARRA



SAUTAREL Stéphane
SENATEUR DU CANTAL
Secrétaire de la commission des finances
Membre de la délégation sénatoriale à la prospective
SUPPLÉANTE
CHASTRE Marie Hélène
Permanence parlementaire
Sénat 215 rue de Vaugirard, 75201 PARIS Cedex 06.
Tél : 01 42 24 44 15
Mél : s.sautarel@senat.fr
Collaboratrice : Delphine Besson
Permanence en circonscription :
Permanence parlementaire, 1 rue Pasteur,
15000 AURILLAC
Tél : 04 71 64 21 38
Mél : contact@stephane-sautarel.fr
Collaborateurs : Claus Bertrand, Belaïdi Aurora.



BONY Jean Yves
DÉPUTÉ DU CANTAL
Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
SUPPLÉANT
MARLEIX Alain
Permanence parlementaire
Assemblée nationale,
126 Rue de l'Université, 75335 Paris 07 SP
En circonscription Permanence parlementaire
35 Rue Sorel BP 94 15100 Saint Flour
Téléphone : 04 71 60 21 80
En circonscription Permanence parlementaire
4 Rue Fernand Talandier 15200 Mauriac
Téléphone : 04 71 68 37 87



DESCOEUR Vincent
DÉPUTÉ DU CANTAL
Membre de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
SUPPLÉANTE
BRUGERON Angélique
Permanence parlementaire
Assemblée nationale, 126 Rue de l'Université,
75335 Paris 07 SP
En circonscription Permanence parlementaire
24 Rue Paul Doumer 15000 Aurillac
Téléphone : 04 71 47 41 87
Collaborateur : Pascal PIGANIOL

DELCROS BERNARD

Sénateur du Cantal

SAUTAREL STÉPHANE

Sénateur du Cantal

BONY JEAN-YVES

Député du Cantal

DESCOEUR VINCENT

Député du Cantal

Programme

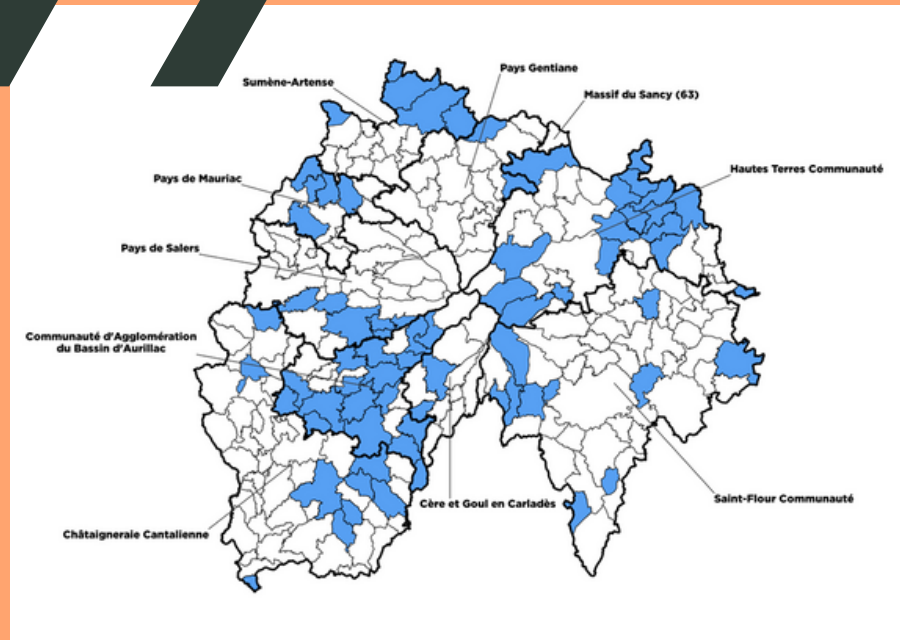
Projet Loi de Finances 2021 : Les principales mesures
L'agenda rural : Faire des campagnes des territoires d'avenir
Plan de relance : Faire confiance aux territoires et leur donner les moyens d'agir
Les mesures visant à améliorer l'accès aux soins dans les territoires



ECHANGE AVEC LE SDIS DU CANTAL

Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 réunit le 04 février 2021, ont accueilli le SDIS du Cantal représenté par M. Skrzynski - Directeur et M. MARIOU- Service prévention, et Cantal Ingénierie et Territoire (CIT) représenté par son directeur, M. DORE, pour faire état du bilan du Règlement Départemental de Défense contre l'Incendie.

77



DEPUIS LA PARUTION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2017-1534 DU 20 DÉCEMBRE 2017 PORTANT APPROBATION DU RDDECI SEULS 77 ARRÊTÉS COMMUNAUX ONT ÉTÉ PRODUITS SUR 246 COMMUNES. LA DATE LIMITE ÉTAIT FIXÉE AU 31 DÉCEMBRE 2018.

ENJEUX DE LA REFORME

Disposer d'une base de données départementale actualisée de la défense incendie permettant :

- Un juste dimensionnement des secours en adéquation avec la situation, la disponibilité des ressources en eau et prenant en compte, les techniques opérationnelles des sapeurs-pompiers,
- Un traitement automatisé entre les différents acteurs de la DECI (Mairie, SDIS, syndicat des eaux) concernant la mise à jour et les indisponibilités des Points d'Eau Incendie (PEI),
- La production de parcellaires actualisée à l'attention des centres de secours précisant la localisation, le type de PEI, leur débit.



04/02/2021



LA GENDARMERIE DU CANTAL

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

En date du 25 juin 2021, et en présence de M. le Colonel, Philippe AUBRY, une convention de partenariat a été signée entre l'AMF 15 et la Gendarmerie du Cantal pour formaliser le partenariat et renforcer le lien de confiance entre les maires et la gendarmerie.



CONVENTION CADRE

Entre la gendarmerie nationale et l'association des maires de France, du 26 juin 2013, visant à formaliser le partenariat et à renforcer le lien de confiance entre les maires et la gendarmerie.

OBJECTIFS

- Mieux se connaître
- Mieux échanger au quotidien
- Conseiller et informer pour une meilleure tranquillité publique

DUREE DE LA CONVENTION

2 ans

“ Le Maire est le premier office de police judiciaire et un interlocuteur privilégié pour la gendarmerie.

M. LE COLONEL, PHILIPPE AUBRY

“

25/06/2021



VISITE DU TRIBUNAL

EN PRESENCE DU PRESIDENT DU TRIBUNAL ET DE M. LE PROCUREUR

En date du 29 septembre 2021, l'ensemble des membres du Conseil d'Administration ont assisté à la visite du Tribunal de Grande instance, en présence de M. le Procureur, Paolo GIAMBIASI et M. le Président du Tribunal de Grande Instance, Philippe JUILLARD.



- Les élus présents ont pu assister à une présentation, par le président du tribunal et M. le Procureur, de l'organisation et de l'activité des différentes chambres du tribunal.
- En effet, le tribunal judiciaire est issu de la fusion du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance.
- Désormais seule juridiction de droit commun de première instance en matière civile, pénale et commerciale compétente pour les litiges n'ayant pas été attribués à une autre juridiction, le tribunal judiciaire reprend entièrement les compétences des tribunaux d'instance et de grande instance, quel que soit le montant du litige.

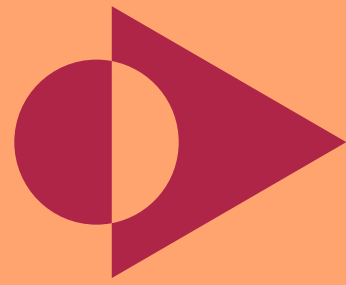
“ Le tribunal a vocation à ouvrir ses portes afin que les administrés puissent appréhender au mieux son rôle, ses actions et ses ressources.

M. LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

“

29/09/2021





2- FORMER ET INFORMER NOS ADHERENTS

CALENDRIER DES FORMATIONS

- Les fondamentaux de l'élaboration du budget
- Le statut de l'élu local
- La responsabilité des élus
- L'attractivité des Centres bourgs
- Le maitrise du Foncier
- Les marges de manoeuvre financière

FORMATION BUDGET

- Le binôme " secrétaire de mairie / maire" se forme au budget communal

FORMATION À LA GESTION PACIFIQUE DES INCIVILITES

- Le ministère de l'intérieur et l'AMF souhaitent former les Maires de France à la gestion des incivilités

FORMATION BUDGET 2021

LE BINOME SECRETAIRE DE MAIRIE / MAIRE SE FORME AU BUDGET COMMUNAL

EA l'initiative de l'Association des Maires et des Président d'EPCI du Cantal et en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), des sessions de formation ont été proposé autour de la thématique de l'élaboration du budget des communes.

Animée par Mme TEXIER, Directrice du SYTEC et spécialisée dans les finances publiques, les secrétaires de mairies et les maires de l'arrondissement de Saint-Flour ont pu appréhender la maquette budgétaire au sens large.

Via des cas concrets, les rouages de la construction du budget communal ont été décortiqués afin que chacun puisse repartir avec les ratios incontournables à connaître pour parvenir à construire un budget équilibré et maîtrisé.



“ La nécessité de rendre chaque collectivité toujours plus autonome et d'élever le niveau de compétences des gestionnaires dans un contexte toujours plus exigeant compte tenu de la rigueur attendue des écritures budgétaires et comptables et d'un soutien moins présent des comptables publics

CHRISTIAN MONTIN, PRESIDENT DE L'AMF 15



FORMATION A LA GESTION PACIFIQUE DES INCIVILITES

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, et François Baroin, président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), ont écrit à l'ensemble des maires de France pour les sensibiliser aux formations proposées par la Gendarmerie nationale concernant la gestion des incivilités et agressions dont ils peuvent être victimes

Ces formations de quatre heures, à destination des élus volontaires, sont développées par la cellule nationale de négociation du GIGN, en lien avec l'AMF. Le but est de permettre aux maires de pouvoir se saisir de l'ensemble des clés de compréhension pour désarmer les conflits, faciliter le dialogue et rétablir la communication avec le ou les individus en cause.

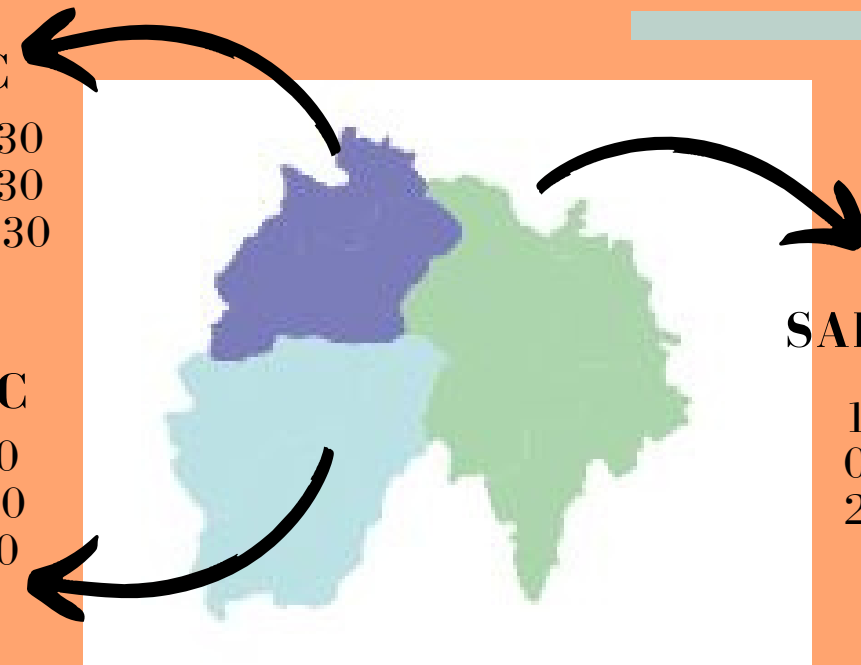


MAURIAC

21/07 à 14h30
12/08 à 14h30
29/09 à 14h30

AURILLAC

07/07 à 14h30
27/07 à 14h30
06/09 à 14h30



SAINT FLOUR

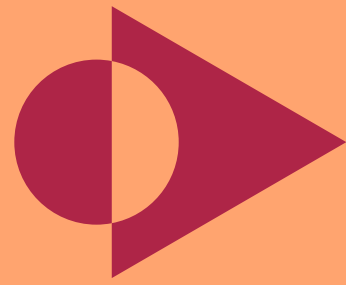
12/07 à 14h30
03/08 à 14h30
23/09 à 14h30

“

Tous les élus face à une montée en puissance des incivilités doivent se munir d'outils pour acquérir des savoir-être, savoir-faire et postures afin de faire baisser la tension, soit pour régler le conflit, à leur niveau, soit pour temporiser en attendant l'intervention

SERGE CASTEL, PREFET DU CANTAL

”



3- DEFENDRE NOS INTERETS

LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF

- Une équipe pluridisciplinaire au sein de l'AMF
- L'AMF 15 : interlocuteur privilégié des élus

LES DOSSIERS D'ACTUALITES

- Dispositif France Relance
- Motion DETR / DSIL
- CTER
- Réforme des Trésoreries
- Réforme des Régies communales
- La convention d'aménagement scolaire

LE CONSEIL JURIDIQUE DE L'AMF



UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE AU SEIN DE L'AMF

Une fonction de conseil, d'information permanente, de formation et d'aide à la décision. Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.

6 DEPARTEMENTS

- Action sociale, éducative, sportive et culturelle
- Administration et gestion communales
- Aménagement des territoires
- Conseil juridique et documentation
- Finances et fiscalité locales
- Intercommunalité et organisation territoriale

8 MISSIONS SPECIALISEES

- Relations avec le Parlement
- Formation des élus
- Prospectives et parité
- Transition écologique
- Europe et affaires internationales
- Prévention des pollutions et des risques technologiques
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Fonction publique territoriale

5 SERVICES TRANSVERSAUX

- La direction de l'action territoriale
- La direction des finances et des moyens généraux
- Le service de la communication, de la presse et des partenariats
- La rédaction de Maires de France et de Maire info
- Le service des ressources humaines

L'AMF 15 : INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DES ELUS

En lien direct avec l'AMF national, les services de la Préfecture, du Conseil Régional d'Auvergne Rhone Alpes et du Conseil Départemental du Cantal, le secrétariat de l'AMF 15 répond à l'ensemble des questions quotidiennes grâce à l'expertise des services et à la proximité du terrain.



QUESTIONS / REPNSES

FICHES PRATIQUES

INFORGRAPHIE

EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Les communes doivent impérativement prendre une délibération avant le 1er octobre 2021

CADRE JURIDIQUE

Il ne sera bientôt plus possible pour les communes de délibérer contre l'exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les constructions neuves et les agrandissements. C'est en effet ce que prévoyait la loi de finances 2020, et c'est à compter des impôts locaux 2022 que cette réforme s'appliquera aux communes.

Les communes peuvent toutefois limiter l'ampleur de ces pertes fiscales annoncées **en prenant une délibération importante avant le 1er octobre 2021.**

Pour rappel, l'article 1385 du Code général des impôts dispose que les constructions nouvelles, les reconstructions, et les additions de construction à usage d'habitation sont en principe exonérées de la TFPB **durant les deux années** qui suivent leur achèvement.

=> Jusqu'alors, la commune avait toutefois les moyens juridiques de s'opposer à cette exonération.

Comment ?

=> Elle pouvait ainsi prendre une délibération supprimant totalement cette exonération de deux ans.

Quelles étaient les conséquences pour les administrés ?

Les administrés à l'origine des constructions ou agrandissements...

FICHE PRATIQUE

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 20 & 27 JUIN 2021

Réalisée par l'AMF 15

En partenariat avec l'AMF 74

Adm74

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

VOTE

20 et 27 juin 2021

FICHE PRATIQUE

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ÉLUS AUX COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

FICHE PRATIQUE

L'INSTRUCTION DANS LES FAMILLES : LE RÔLE DU MAIRE

Aides financières de l'Etat dans le cadre des élections départementales et régionales

Les urnes

Une subvention forfaitaire est versée aux communes pour l'achat d'urnes transparentes dans la limite de 150 euros par urne.

Pour bénéficier du remboursement => envoyer la facture auprès de la Préfecture du Cantal - avec la mention "facture acquittée".

Frais d'assemblée électorale et achat et entretien des isolets

Une subvention, concernant les frais d'aménagement et d'entretien des bureaux, ainsi que l'achat, l'entretien et la mise en place des panneaux d'affichage, est versée automatiquement aux communes après envoi d'un dossier.

Cette subvention est forfaitaire et dépend du nombre de bureaux de vote et d'électeurs inscrits dans la commune.

A noter

- 44,73€ par BV +
- 0,10€ par électeur inscrit

Les parois de plexiglas

L'achat des parois de protection fait l'objet d'un remboursement par l'Etat. Chaque commune doit faire parvenir son dossier de remboursement à la préfecture du Cantal.

Cette ci procédera au remboursement ou va des factures acquittées pour l'achat de parois de protection dans la limite de 150€ TTC par bureau de vote pour les matériaux reçus depuis le 01/06/2020. Ce montant sera doublé du fait du double vote.

A noter

- Le remboursement peut se faire pour des parois "toutes faites" ou pour des fournitures permettant de confectionner une paroi.

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

LE PROJET DE LOI SUR LE REPORT DES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES A ÉTÉ DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ LE 09/02/2021 PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A NOTER

- 10 MAI 2021 : Le projet de loi est adopté en 1er tour.
- 24 MAI 2021 : Le projet de loi est adopté en 2ème tour.
- 13 JUIN 2021 : 1er tour.
- 20 JUIN 2021 : 2ème tour.

ORGANISATION DU SCRUTIN

- Des « Equipements de protection » sont à la disposition des électeurs qui s'en servent pour la mise en place des bureaux de vote.
- Dans les communes éligibles de machines à voter, une même machine peut être utilisée pour les élections régionales et départementales, dans ce cas, le bureau de vote est composé de deux sections.
- Pour les communes ne disposant pas de machines à voter, d'autres dispositions ont déjà été prévues en décret.
- Le président et les secrétaires peuvent être mutualisés pour les deux scrutins.
- Mais il faut, en revanche, doubler les bureaux.

PROCURATION

Les procurations établies en France, en Corse, au sein de pays étrangers, ou dans des pays étrangers, sont reconnues.

Le vote par « délégué » est autorisé, c'est-à-dire que les électeurs peuvent voter par procuration. Le vote par procuration est autorisé jusqu'au jour du scrutin et est valable jusqu'à l'ouverture des bureaux de vote.

Le vote par procuration est autorisé, en complément du vote personnel, pour les élections régionales et départementales.

Le vote par procuration est autorisé, en complément du vote personnel, pour les élections régionales et départementales.

Quelles procédures pour la compensation des exonérations de loyers commerciaux sur 2020 ?

Communication des listes électorales : les maires ont ils l'obligation de les communiquer ?

TENDRE VERS UNE CAPITALISATION DES DONNEES

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal répond aux questions posées avec la volonté de capitaliser les sujets traités afin que la réponse apportée puisse servir au plus grand nombre.

LES DOSSIERS D'ACTUALITES



DISPOSITIF FRANCE RELANCE

France Relance, c'est 100 Md d'€ d'investissements mis en œuvre sur deux ans pour relancer l'économie et favoriser l'emploi :

FRANCE RELANCE DANS LE CANTAL

Dans ce cadre, la préfecture du Cantal a sollicité les services de l'AMF 15 afin de désigner un "correspondant relance" au sein de chaque EPCI, avec pour mission de diffuser à l'occasion des conseils communautaires, une synthèse des appels à projets et de l'actualité gouvernementale délivrées par Mme MOURGUES, Sous-préfet à la relance dans le Cantal à l'occasion des "comités technique relance".

+DE 40

**MILLIONS D'EUROS DÉJÀ
DÉPLOYÉS DANS LE CANTAL**

VOS 10 CORRESPONDANTS RELANCE DANS LE CANTAL

- AMF 15 : M. MONTIN - Président
- CC Sumène Artense : M. GALEYRAND - Maire de Champagnac
- CC Cère et Goul : Mme BRU - Présidente
- Pays de Salers : M. PEYRAL - Maire de Pleaux
- CABA : M. LENTIER - Maire de Vézac
- Pays de Gentiane : Mme CABECAS - Présidente
- Chataigneraie cantalienne : M. GIMENEZ - Maire de Quézac
- Saint-Flour Communauté : M. MIRAL - Maire d'Andelat
- Hautes Terres Communauté : M. ACHALME - Président
- Pays de Mauriac : M. SOULIER - Président et Président des Maires Ruraux

LES DOSSIERS D'ACTUALITES

20/08/2021

MOTION DETR/ DSIL

La crise sanitaire que nous traversons depuis 2020 a bouleversé l'équilibre financier du bloc communal. En effet, l'AMF estime à 6 milliards d'euros les pertes brutes du bloc communal.

Pour dessiner la France de 2030, offrir des perspectives aux jeunes, protéger et soutenir les salariés et entreprises et accompagner les collectivités, le gouvernement déploie le dispositif France Relance sur l'ensemble du territoire national.

L'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal partage cette ambition et affirme la volonté des élus cantaliens d'investir et de soutenir la relance pour construire l'économie de demain.

MOTION DEPOSEE PAR LE BUREAU DE L'AMF 15 AUPRES DE M. LE PREFET DU CANTAL

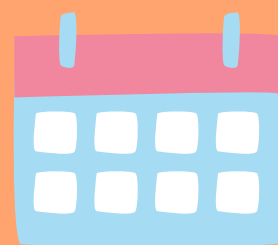
Les Maires et Présidents d'EPCI du Cantal demandent :

- une réorganisation du système d'instruction des dossiers DETR/ DSIL visant à gagner en rapidité sur une base de délai de réponse à + 3 mois après dépôts des dossiers de subvention;
- l'organisation d'un bilan concernant le décaissement et l'absence d'engagement des collectivités pour les dossiers DETR / DSIL des années précédentes afin de parvenir à débloquer ces situations.

REPONSE APPOREE

Suite à la réunion en préfecture en date du 20/08/2021, en présence du bureau de l'AMF 15, M. le Préfet du Cantal a acté un nouveau calendrier concernant l'appel à projet DETR 2022

Réunion de la commission des élus :
18/10/2021 à 09h00



Date limite de dépôt des dossiers : 03/12/2021
Possibilité de compléter jusqu'à courant janvier 2022

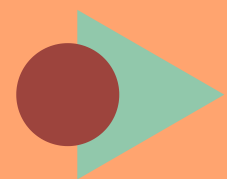


Lancement de l'AAP 2022 à l'issue de la commission des élus



Réunion de la commission des élus statuant sur les dossiers de + de 100 000 € : fin février 2022





REFORME DES TRESORERIES

Le Ministre de l'Action et des comptes publics a engagé une démarche qui vise, d'une part à renforcer la présence de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans les territoires en augmentant significativement le nombre de points de contact pour les usagers et, d'autre part, à améliorer les prestations de conseil aux collectivités locales.

Cette démarche de construction du nouveau réseau des finances publiques doit également permettre, en rupture avec les pratiques précédentes, d'inscrire durablement ces services dans les territoires, donnant aux usagers, élus et agents des finances publiques une visibilité dont ils étaient privés jusqu'à présent.



A l'horizon 2023, la Direction départementale des finances publiques du Cantal offrira des services dans 33 communes, soit 19 de plus qu'en 2019. Ainsi 1 commune sur 7 disposera d'un accès direct aux services proposés par les finances publiques contre 1 sur 18 actuellement.

La diversité des services offerts traduit la diversité des missions qu'exercera la DGFIP pour ses usagers (particuliers, entreprises, collectivités locales et établissement de santé).



POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15

Un maillage du territoire doit permettre d'assurer aux administrés et aux communes un accès facilité aux trésoreries avec une qualité en terme d'accueil et de conseil technique .

REPONSE APPORTEE



UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DES USAGERS

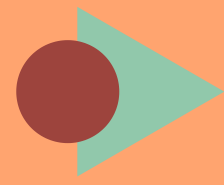
Les usagers pourront s'adresser à des accueils physiques

Une offre de service aux usagers dans les accueils de proximité

La contribution de la DGFIP au fonctionnement des établissements France Services

UN RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Présence de services de gestion comptable (SGC) et de conseillers aux décideurs locaux



REFORME DES REGIES COMMUNALES

Suite au marché national passé, en application de l'article 201 de la loi de finances pour 2019, avec La Banque Postale, les régisseurs des collectivités doivent désormais se présenter à ses guichets depuis le 30 avril 2021.

La rapidité d'exécution via la plateforme dédiée (DIGIFIP) et la sécurisation des données par le biais de l'édition de code-barre spécifique ont été mis en avant lors de la présentation de ce nouveau mode opératoire.

POINT DEVIGILANCE DE L'AMF 15

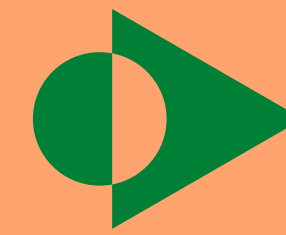
Par courrier en date du 21/06/2021, l'AMF 15 a fait état des difficultés rencontrées à ce jour par les élus et régisseurs des communes, et revendique une réorganisation de nouveau dispositif avec plusieurs pistes d'amélioration :

- **Création d'un véritable maillage territorial en s'appuyant sur le réseau existant des bureaux de poste et agences communales qui ont fait preuve notamment pendant la crise sanitaire de leur capacité à travailler en lien étroit avec les élus dans un souci de proximité et d'efficacité**
- **Prise en charge des sacs scellés par les finances publiques**
- **Dépôt en un lieu unique des espèces et chèques**



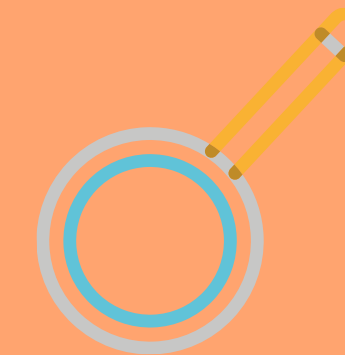
REPONSE APPORTEE

- Le coût d'acquisition des sacs scellés est supporté par la DGFIP du Cantal
- Concernant le maillage territoriale des bureaux de postes acceptant les dépôts des sacs scellés, la décision relève de la Banque Postale (convention signée avec la DGFIP). Au niveau national : 3485 postes éligibles
- Au niveau départemental : à l'heure actuelle, pas d'évolution pour les bureaux d'Ydes et de Saint Martin Valmeroux (faute d'équipement)
- Mais possibilité sur autorisation du Ministre du Budget de déposer auprès d'une banque privée avec reversement des fonds sur le compte du comptable assignataire.



CRTE

Dans le Cantal, quatre CRTE ont été signés entre l'État et les intercommunalités en juillet dernier, permettant de couvrir l'ensemble du département. Ils sont le reflet du projet de territoire dont la transition écologique est le fil conducteur.



POINT DEVIGILANCE DE L'AMF 15

- Les projets communaux non inscrits au sein d'un CRTE doivent pouvoir bénéficier d'un soutien financier dans le cadre notamment de la DETR ou de la DSIL.

L'AMF 15 AU SERVICE DE TOUS

APPEL A LA SOLIDARITE

TEMPETE ALEX

Suite à la tempête qui a touché de plein fouet les sinistrés des Alpes Maritimes, l'AMF 15 a fait appel à la solidarité des communes et EPCI cantaliennes, pour verser un don. A ce jour 66 collectivités ont répondu favorablement à cet appel pour un montant total de :

**42 331 €
RÉCOLTÉS**



DYSFONCTIONNEMENT DE LA PROPAGANDE

A l'occasion des élections régionales et départementales de juin 2021 de graves dysfonctionnements liés à la qualité de l'acheminement de la propagande électorale ont pu être constatées.

En ce sens, auditionné en urgence, le 23 juin 2021, par la commission des lois sur Sénat, le ministre de l'Intérieur n'a pas cherché à minimiser les dysfonctionnements constatés sur la distribution de la propagande électorale, allant jusqu'à envisager la reprise en main par l'État de ce service.

Après échange avec le Président du Conseil Départemental du Cantal, une enquête auprès des élus du Cantal a été lancée afin de faire remonter les difficultés et les manquements que vous avez perçus concernant cette diffusion.

En date du 22 juin 2021, M. le Préfet du Cantal a adressé à l'ensemble des élus un courrier précisant notamment qu'une boîte fonctionnelle : pref-election@cantal.gouv.fr était à la disposition de tous les élus et administrés pour faire part des difficultés rencontrées sur le terrain.

L'AMF 15 ET LA FEDERATION FRANCAISE BATIMENT SOLIDAIRES POUR UNE RELANCE DANS LES TERRITOIRES

Pour soutenir la relance économique et l'emploi, la FFB et l'AMF font plus que jamais le pari de la mobilisation des collectivités locales en faveur du lancement des projets de construction et de rénovation de bâtiments. Conscientes de la baisse sans précédent des capacités d'autofinancement des collectivités induite par les effets de la crise sanitaire, elles plaident pour que les dotations et compensations de l'Etat fléchées vers les collectivités territoriales constituent un appui décisif à cette relance des investissements en accompagnement de la part territoriale de « France relance ».



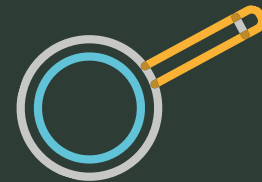
FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE

SAISI DE L'AMF 15

Constats relatés de l'AMF 15 : les instances de la SAFER dans ce département ne sont plus en mesure de jouer sereinement et pleinement leur rôle.

POINT DE VIGILANCE DE L'AMF 15

Cette situation est extrêmement préjudiciable au devenir des dossiers importants, parfois même décisifs, que la SAFER doit traiter en matière d'attribution foncière. Ces dysfonctionnements impactent principalement le monde agricole, mais également les collectivités locales et plus généralement l'ensemble des acteurs économiques du département pour qui l'accès au foncier doit être régulé et facilité afin que l'intérêt général puisse se conjuguer avec le respect des intérêts particuliers.



REVENDEICATIONS DE L'AMF 15

Les Maires du Cantal, par l'intermédiaire de leur représentant au sein des instances de la SAFER demandent que tout soit mis en œuvre pour revenir à un fonctionnement serein tel qu'il a pu exister par le passé.

Les décisions concernant les attributions foncières dans ce département, et qui relèvent du champ de compétence de la SAFER, doivent être respectueuses des avis émanant du comité technique départemental, dont les conditions des délibérations doivent être reconstituées dans le respect de toutes ses composantes.

C'est la condition sine qua none pour que la SAFER puisse à nouveau contribuer à un aménagement durable de l'espace rural, notamment en assurant la transparence du marché foncier.

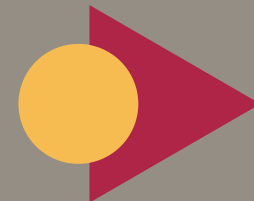
REPONSE APPORTEE

Une médiation mise en place par M. le préfet a permis de re créer des conditions de fonctionnement normalisé du comité technique de la SAFER dans le Cantal.



TROISIEME PARTIE

L'INFORMATION ET LA
COMMUNICATION



LES SUPPORTS DE
COMMUNICATION DE
L'AMF 15

UNE COMMUNICATION ETOFEE

L'ANNUAIRE DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL

EDITION 2020-2026

Outil de communication particulièrement attendu de la part des collectivités mais également des partenaires et de certaines entreprises cantaliennes, le nouvel annuaire des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, sublimé par le buste de Marianne couverte de son emblématique bonnet phrygien, a été dévoilé.

Son exhaustivité concernant les chiffres clés des communes cantaliennes lui confère bien souvent une place privilégiée au sein des Mairies.

Distribué auprès des partenaires stratégiques de l'AMF 15 et des structures ressources du département, l'annuaire reste disponible à l'achat auprès du secrétariat de l'AMF 15.



LES CARTES D'IDENTITÉS DES MAIRES

Au regard du contexte sanitaire, et de l'action des élus qui oeuvrent au quotidien dans leurs communes, l'AMF 15 propose la création de cartes d'identités, signées par M. le Préfet du Cantal afin d'attester de leur fonction et de légitimer leurs actions ou déplacements. A ce jour plus de 80 cartes d'identités ont été élaborées.



LA NEWSLETTERS DE L'AMF 15

Faciliter et sécuriser l'information essentielle à ne pas manquer, tels sont les objectifs de la newsletters de l'AMF 15. En effet, le flux d'information grandissant et la généralisation des envois mails impliquent une priorisation et une lecture verticale des données qui ne sont pas toujours possible dans certaines petites communes.

L'enjeu est donc de simplifier et d'attirer l'attention des élus sur les sujets et appels à projets en cours et à venir.



NOS PARTENAIRES

Les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI tiennent à remercier l'ensemble des partenaires qui ont répondu favorablement pour co-construire ensemble une belle et riche programmation 2020-2021 :



NOUVEAUX ELUS DU CANTAL

AUZERS

BRESSON JACQUES MAURIAC 21/04/21 en remplacement de Jean-Michel VIGNAL élu le 4/07/2020 et démissionnaire

BEAULIEU

VERGNE ALAIN MAURIAC 30/10/20 en remplacement de Fabien HUSSER élu le 23/05/2020 et démissionnaire

OMPS

LOISON JEAN-LUC AURILLAC 16/06/21 en remplacement de René BURLE élu le 3/07/2020 et démissionnaire

SAINT-BONNET-
DE-SALERS

RIBEYROTTE CLAUDE MAURIAC 02/08/21 en remplacement de Gilles BESSON élu le 3/07/2020 et démissionnaire

Pays de Salers

M. MENESSON PIERRE , Président du Pays de Salers en remplacement de M. FAURE BRUNO

MEDAILLES D'HONNEUR REGIONALES, DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

01 janvier 2021



OR

- Monsieur BALADUC Lucien
Conseiller municipal, COMMUNE DE MAURIAC
- Monsieur MIZOULE Jean-Marc
Maire, HAUTES TERRES COMMUNAUTE



VERMEIL

- Monsieur FARON Alain
Adjoint au maire, COMMUNE DE MAURIAC



ARGENT

- Madame TROQUIER Emilienne née CHANTAL
Adjointe au maire, COMMUNE DE SAIGNES

14 juillet 2021



VERMEIL

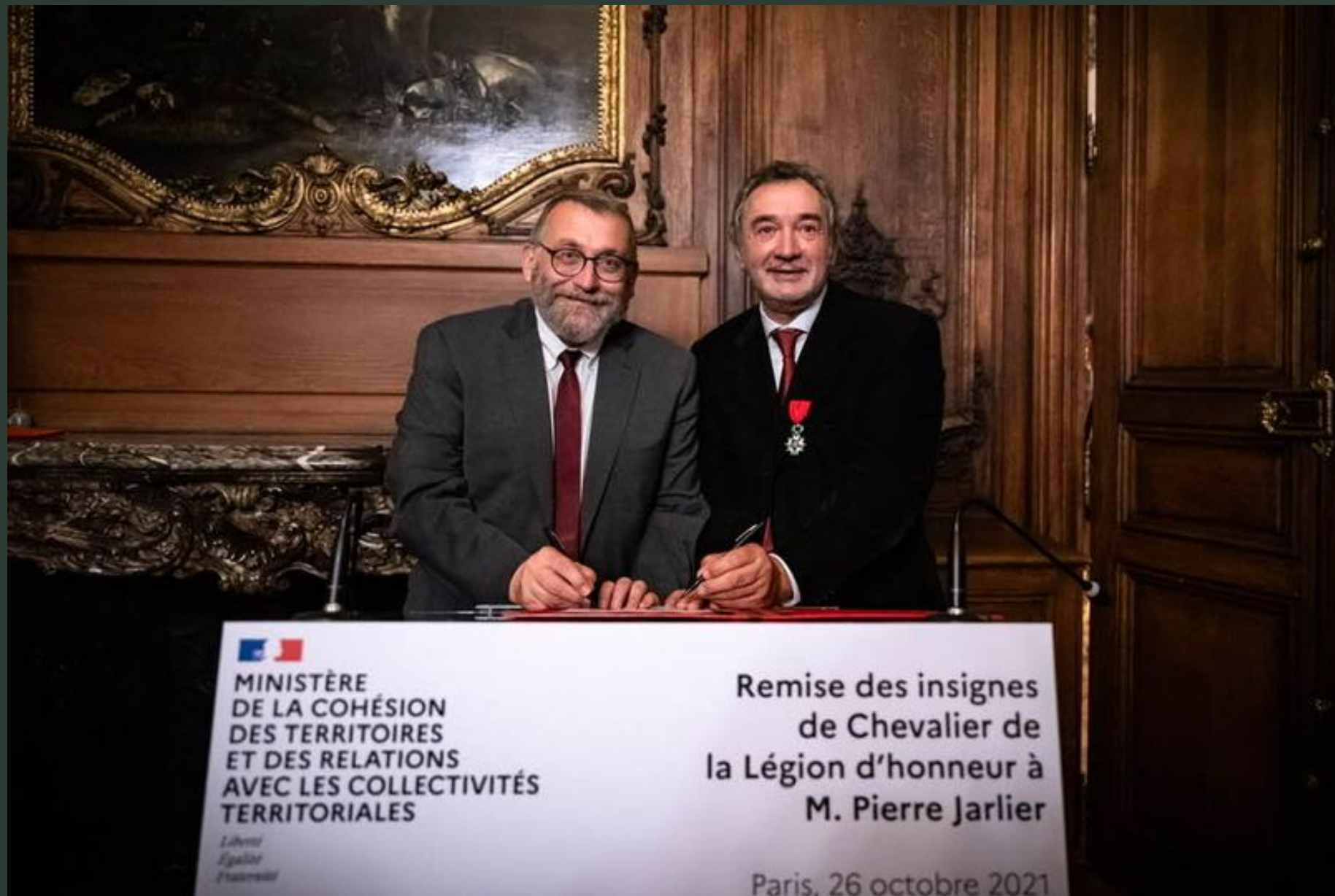
- Monsieur BOUVELOT Bernard
Adjoint au maire, COMMUNE DE YDES
- Monsieur CROS Robert
Ancien conseiller municipal, COMMUNE DE
SENEZERGUES
- Monsieur LACAM Guy
Maire, COMMUNE DE YDES



ARGENT

- Monsieur DELAGE Alain Maire, COMMUNE DE
YDES
- Madame DELOUVRIER Chantal née COURTOIS
Conseillère municipale, COMMUNE DE
SENEZERGUES
- Monsieur LASSAGNE Marc
Adjoint au maire, COMMUNE DE YDES
- Monsieur POMARAT Daniel
Adjoint au maire, COMMUNE DE SAINT ÉTIENNE DE
CHOMEIL

LEGION D HONNEUR



Remise de la légion d'honneur par Joël Giraud secrétaire d'Etat aux ruralités en présence de Jacqueline Gourault ministre de la cohésion des territoires à :

M. Pierre JARLIER , Président d'Honneur de l'AMF 15

2020-2021

Rapport financier

Présenté par Antoine GIMENEZ, Trésorier de l'AMF 15

COMPTES D'EXPLOITATION 2020

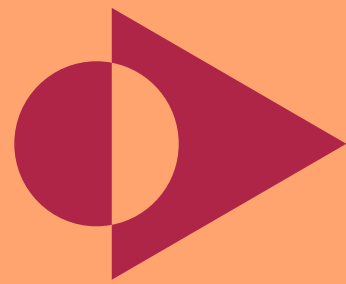


Recettes d'exploitation 196 531 .71

Charges d'exploitation 167 078.16€

Solde Crédeur 29 453. 55€

Conseil d'Administration le 25 mars 2021 à Murat.



COMPTE D EXPLOITATION 2020

**Recettes
d'exploitation** **196 531 .71 €**

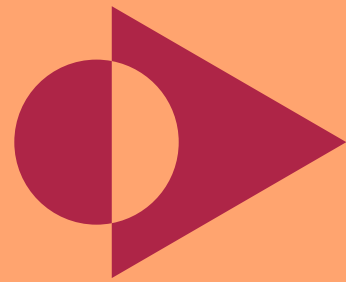
DONT :

Cotisation des adhérents	92 458€
100 % ADHESION	→ ristourne de l'AMF national à hauteur de 7% soit la somme de 1 890€.
Insertion publicitaire de l'annuaire	→ 29 064€ perçus en 2020 34 400 € prévus au total (20 annonceurs)

**Charges
d'exploitation** **167 078.16€**

DONT

Cotisations reversées à l'AMF	27 187€
Salaires et charges sociales	54 026€
Frais de fonctionnement	11 976€
COVID 19	69 123€



BUDGET PREVISIONNEL 2021

Recettes

prévisionnelles **126 430 €**

2021 :

DONT :

Cotisations nationales et départementales des communes et intercommunalités **92 320 €**

Subvention Mairie 2000 **1 000€**

Subvention de la banque des territoires **5 000€**

Partenariat congrès **10 000€**

Participation des élus **3 500€**

Solde recettes Annuaire **12 400€**

Dépenses

prévisionnelles **126 430 €**

2021 :

DONT :

Cotisations de l'AMF **25 250€**

Salaires et charges sociales **48 750€**

Frais de communication **12 670 €**

Charges de fonctionnement **7710€**

Frais d'organisation de la soirée partenariale lors du Congrès des Maires à Paris **12 500€**

Des frais d'organisation de l'AG et Conseil d'Administration **12 500€**

2020-2021

Rapport d'orientation

Présenté par Christian MONTIN, Président de l'AMF 15

CONGRES DES MAIRES 2021



103ÈME

CONGRES

DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS
D'INTERCOMMUNALITÉ DE FRANCE



DU 15 AU 18 NOVEMBRE 2021

SOIREE PARTENARIAIALE

Mercredi 17 novembre

NOS PARTENAIRES



RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DE L'AMF

LES DEUX CANDIDATURES À LA PRÉSIDENTENCE DE L'ASSOCIATION

103^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France

Renouvellement des instances

Avec Philippe LAURENT, l'AMF au service de tous les maires de France



- 67 ans, marié, 3 enfants
- Maire de Sceaux depuis 2001
- Auteur de « Maires de toutes les batailles » (Ed. de l'Aube)

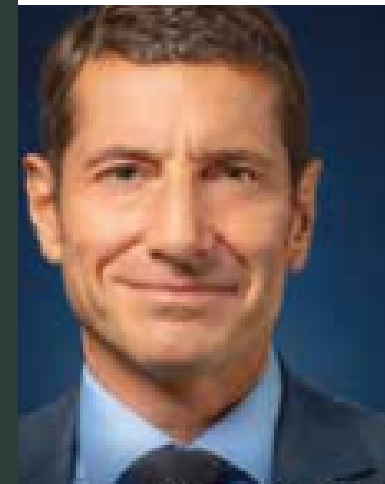
Chèr(e)s collègues,

J'ai décidé de me porter candidat à la présidence de notre Association.

Vice-président auprès de Jacques PELISSARD pendant plus de 10 ans, secrétaire général auprès de François BAROIN pendant 7 ans, je connais bien « notre maison commune ».

Ma candidature s'inscrit dans la droite ligne des présidents précédents, dans le respect des pluralismes et dans la recherche permanente du rassemblement.

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE



Une
AMF rassemblée et dynamisée
au service de nos communes

Union et rassemblement pour l'AMF

avec
DAVID LISNARD

Qui peut voter ?

Tous les adhérents à jour de leur cotisation à la date du scrutin peuvent voter ; soit personnellement, soit en donnant pouvoir.

Un adhérent à la fois maire et président d'un EPCI, dispose d'un droit de vote pour chacune des deux collectivités, à condition d'avoir acquitté les deux cotisations concernées.

Quand voter ?

L'ensemble des scrutins se tiendront du mardi 16 novembre à 17h au mercredi 17 novembre à 15h.

Où voter ?

Le scrutin étant dématérialisé pour permettre l'expression la plus large des suffrages, les adhérents (ou leurs mandés le cas échéant), peuvent voter à l'aide de tout écran connecté à l'Internet (ordinateur, tablette, téléphone portable), quel que soit le lieu où ils se trouvent pendant la séquence de vote.

Comment voter ?

La procédure, conformément aux recommandations de la CNIL en la matière, est composée de deux étapes ; la première, préalable et, la seconde, de vote à proprement parler.

Etape préalable : la réception et la conservation du courrier postal contenant l'identifiant personnel et le code d'activation de chaque adhérent. Chaque adhérent a reçu fin septembre, un courrier contenant un identifiant personnel ainsi qu'un code d'activation. Ces deux éléments sont essentiels pour voter, il est impératif de les conserver jusqu'à l'issue du scrutin.

NEWSLETTERS DE L'AMF 15

https://www.amf15.fr/newsletters_fr.html

Newsletters de l'AMF 15 Recherche ...

Newsletters de l'AMF 15

NEWSLETTERS DU 07/10/2021



[Lire la suite](#)

NEWSLETTERS DU 04/10/2021



[Lire la suite](#)

NEWSLETTERS DU 27/08/2021



[Lire la suite](#)

NEWSLETTERS DU 13/07/2021



[Lire la suite](#)

NEWSLETTERS DU 16/06/2021



[Lire la suite](#)

FORMATIONS

PLANNING 2021-2022

8 DECEMBRE

POUVOIRS DE
POLICE DU MAIRE



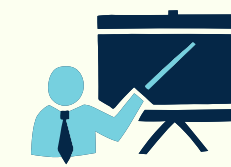
JANVIER

L'ANALYSE
FINANCIÈRE



FEVRIER

LE BUDGET



MARS

LA COMMANDE
PUBLIQUE



AVRIL

LA COMMUNICATION
DES PETITES
COMMUNES



MAI

LE MAIRE
EMPLOYEUR



JUIN

LES FONDS
EUROPÉENS



FORMATION AUX GESTES QUI SAUVENT

Des formations gratuites ouvertes à tous les élus et agents des collectivités cantaliennes pour sauver des vies



27 %

de la population française a suivi une formation aux gestes de premiers secours



20 000 vies

seraient sauvées chaque année si tous les Français étaient formés aux gestes de premiers secours.



13 minutes

C'est le temps moyen d'arrivée des secours. Chaque minute perdue, c'est 10 % de chance de survie en moins.



« Chacun est concerné lorsque la santé d'autrui est en jeu »

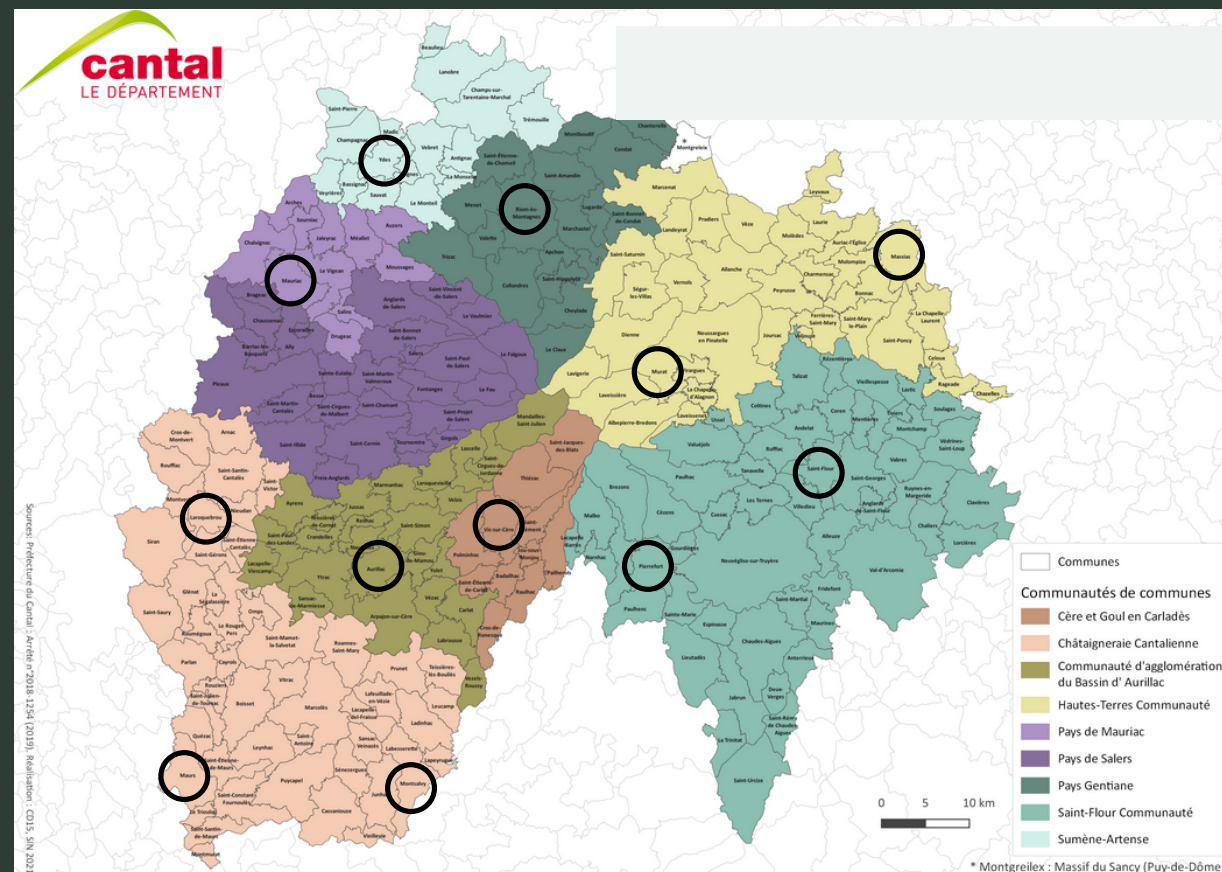
A l'initiative de Groupama et en partenariat avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers, et la Protection Civile, l'AMF 15 vous invite à participer à cette formation en tant qu'élus ou agents d'une collectivité cantalienne

Avec le soutien de :



Où se former ?

12 lieux de formation



BIENS DE SECTION

“

Hérités de l'ancien régime, les biens de section constituent une spécificité de certains départements de montagne. Ils sont notamment présents dans le Massif Central en général et le département du Cantal en particulier.

”

DEFINITION:

«Constitue une section de commune toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune»
(Article L. 2411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT)



**ORIENTATION
2022**



**RÉACTUALISATION DU GUIDE
DES BIENS DE SECTION**



DEMARCHE PHOTOVOLTAIQUE

Suite à une réunion en préfecture en date du 27 septembre en présence de M. le Préfet du Cantal, le bureau restreint de l'AMF 15 a fait état de sa volonté de créer un groupe de travail au sein de l'AMF 15 concernant la doctrine « centrale photovoltaïque au sol » afin d'engager un travail de concertation sur ce sujet avant la prochaine CDPENAF.



CALENDRIER PROPOSE

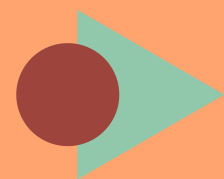
- Octobre / début novembre : l'AMF 15 organisera des réunions avec des élus représentants les 9 EPCI pour débattre de la doctrine et rédiger des propositions de modifications argumentées.
- Courant Novembre : suite à la réception des propositions de l'AMF 15 par la DDT, une réunion de travail AMF 15 / Chambre d'Agriculture sera organisée en amont de la CDPENAF.



DEMARCHE EXPERIMENTALE CENTRE BOURG

- Avoir une approche transversale et globale pour rechercher un modèle de développement et d'attractivité des centres bourgs
- Déployer ensuite ces travaux sur d'autres centralités





LA CONVENTION D'AMENAGEMENT SCOLAIRE

LA CARTE SCOLAIRE REPENSÉE AVEC UNE VISION PARTAGÉE DU TERRITOIRE

A l'occasion du Conseil d'Administration de l'AMF 15 qui s'est tenu le 25 mars 2021, un débat riche d'idées s'est déroulé concernant la carte scolaire.

A ce titre, M. MONTIN a rappelé les enjeux de la convention d'aménagement du territoire scolaire cantalien qui permet de garantir la protection des postes d'enseignants avec un maximum de 3 postes supprimés en cas de baisse d'effectifs (2nd avenant)



Le 07 janvier 2020 est une grande date pour l'éducation nationale, pour les jeunes cantaliens et pour tout ceux qui oeuvrent pour une école de qualité, tout comme le fut la date du 24 janvier 2014, date à laquelle, Pierre JARLIER - alors président de l'AMF 15, signa la convention scolaire en présence du Ministre Vincent PEILLON, ancien ministre de l'Education.



ORIENTATION 2022

OBJECTIFS

- Engagement de l'Etat à maintenir des moyens malgré des baisses d'effectifs
- Engagement des collectivités d'engager une réflexion sur les territoires pour donner du corps à la concertation avec les services de la DSDEN

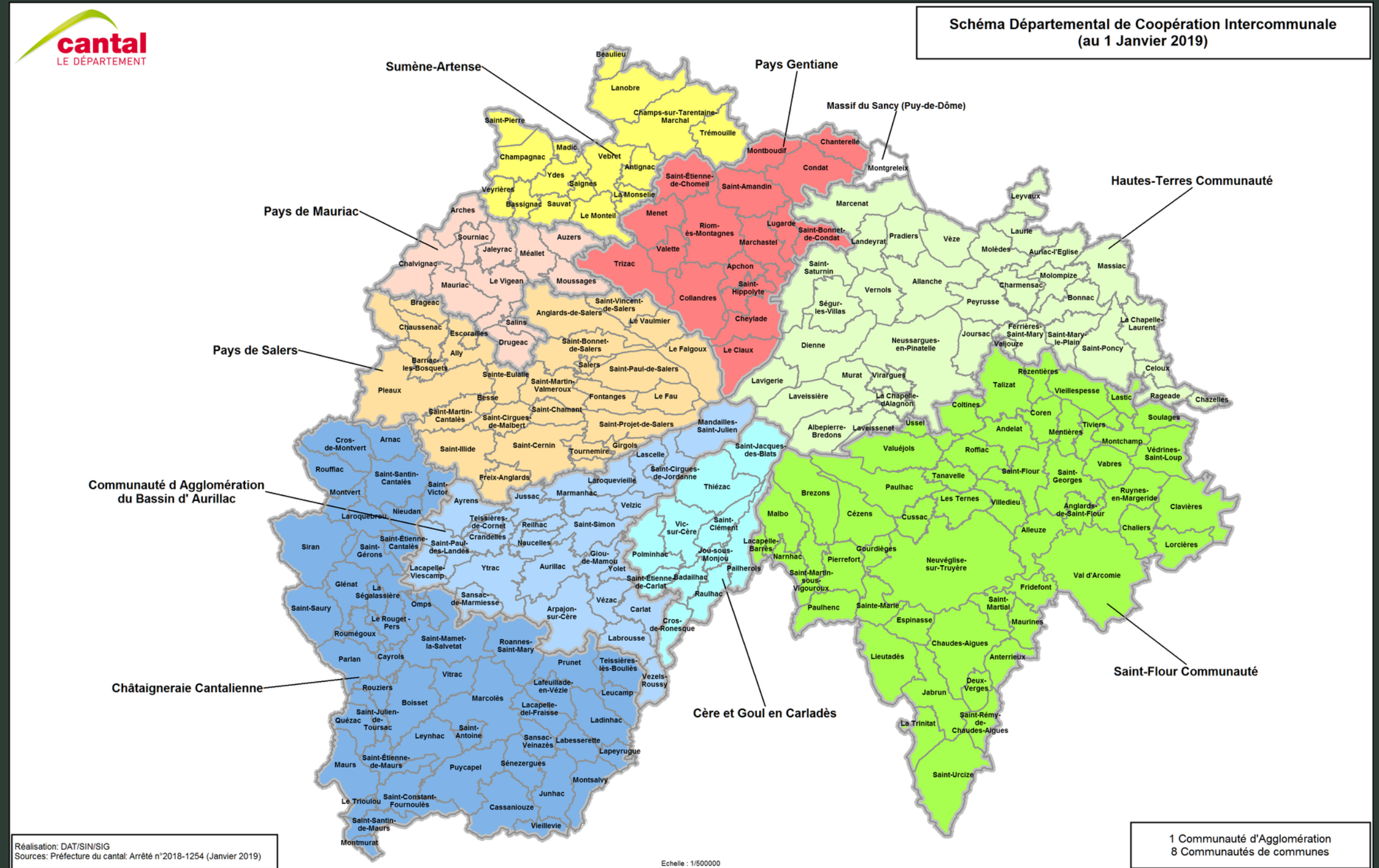
UNE RÉFLEXION GÉNÉRALE SUR L'ÉVOLUTION DU TISSU SCOLAIRE DOIT ÊTRE ENGAGÉE DÈS À PRÉSENT



ORGANISER UNE VISIO CONFERENCE AVEC LES ELUS POUR ECHANGER SUR LE DEVENIR DU TISSU SCOLAIRE CANTALIEN

LA VIE DÉMOCRATIQUE DE NOS INTERCOMMUNALITÉS

“ QUELLE PLACE LES COMMUNES ONT-ELLES DANS LE PROJET TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ ? ”

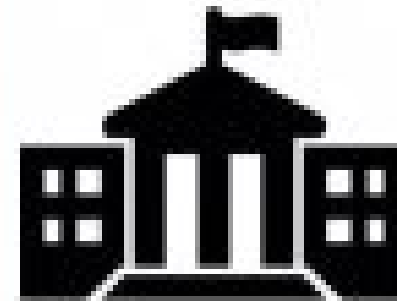


RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE



Reconnaissance de l'**état de catastrophe naturelle**, par arrêté du 24 septembre 2021, publié au JO le 26 septembre 2021,

pour inondations et coulées de boues,
pour les communes de :

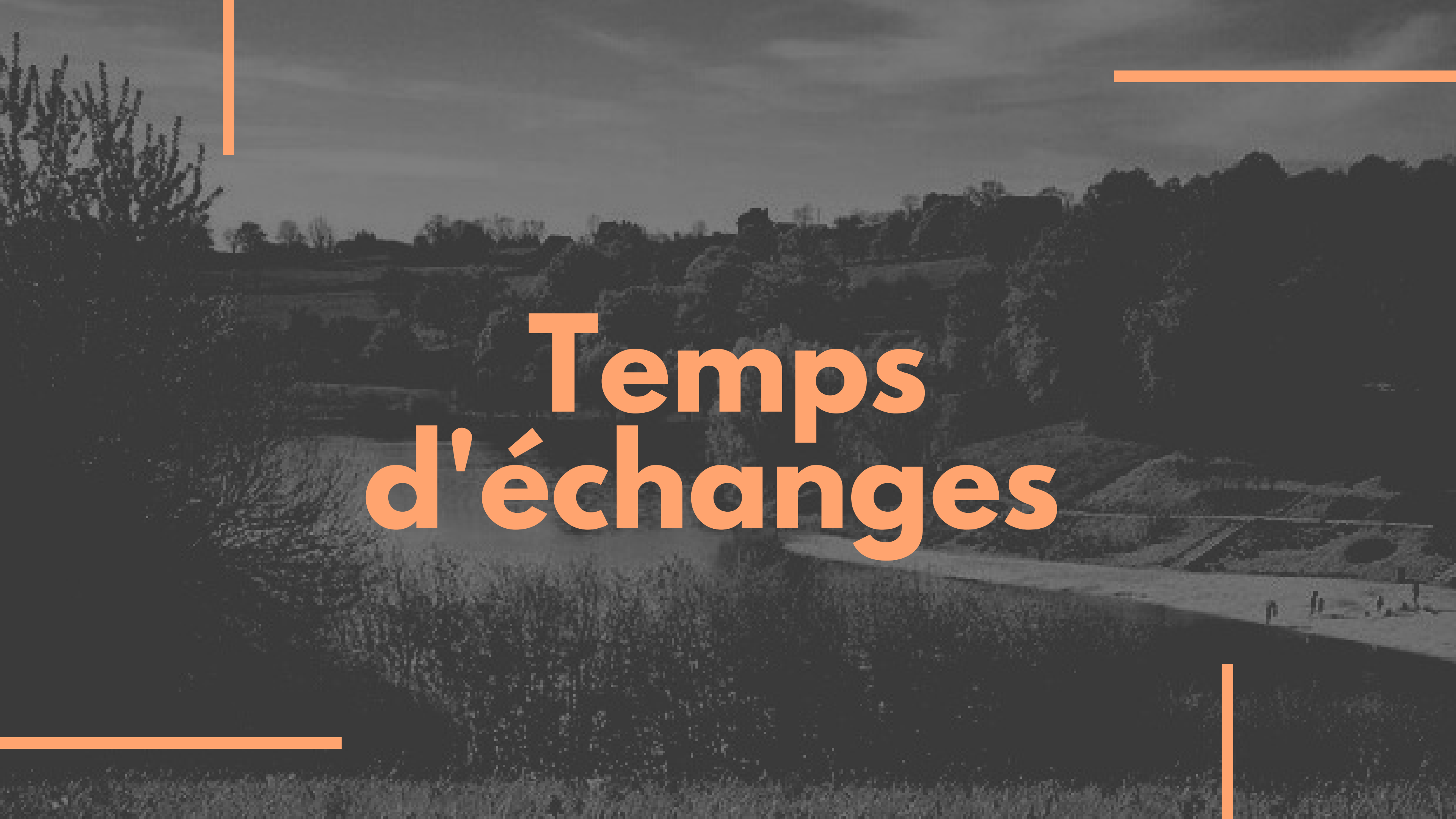


- APCHON
- CHEYLADE
- CLAux (Le)
- COLLANDRES
- FALGOUX (Le)
- FONTANGES
- RIOM-ES-MONTAGNES
- SAINT-BONNET-DE-SALERS
- SAINT-MARTIN-VALMEROUX
- SAINT-PAUL-DE-SALERS
- SAINT-ETIENNE-DE-CHOMEIL
- SAINT-EULALIE
- VAULMIER (Le)

www.cantal.gouv.fr   



REFLEXION A ENGAGER POUR UNE
SOLIDARITE CANTALIENNE ENVERS LES
COMMUNES SINISTREES



Temps d'échanges

Mobilisation « Urgence Aubrac »

Une ligne nationale, essentielle pour le Cantal

Une « ligne de vie » entre Paris et le Massif central



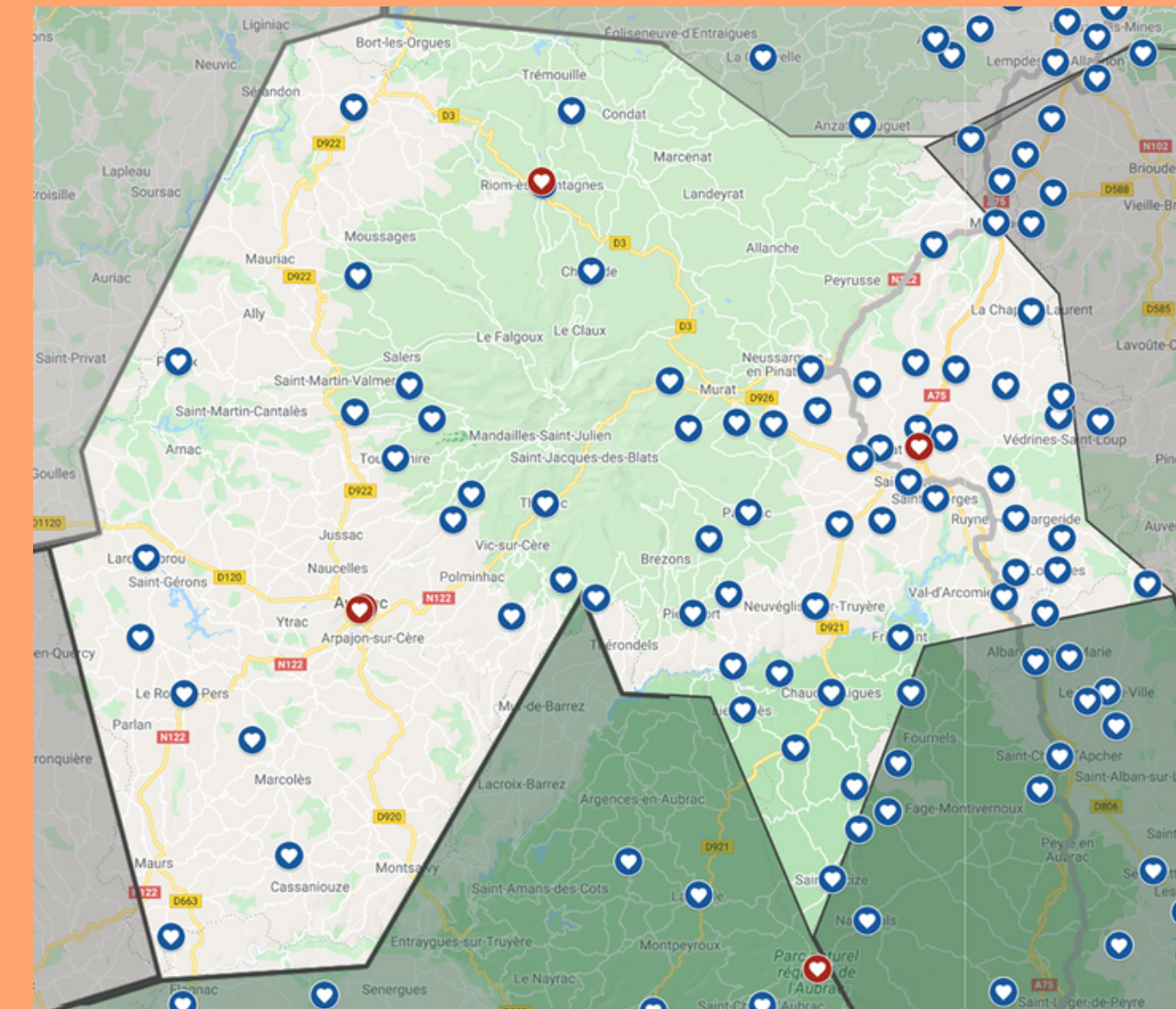
La mobilisation « Urgence Aubrac » en chiffres

69 délibérations adoptées dans le Cantal

+ 5500 signataires à la pétition

+ 2000 élus mobilisés sur 7 départements

65 collectivités cantaliennes participantes



UNION DEPARTEMENTALE DES CCAS

Le Département du Cantal est doté depuis 2016 d'une Union Départemental des CCAS, structure associative qui compte à ce jour :

15 adhérents

NOS MISSIONS

- porter la voix des CCAS
- de partager des expériences
- mettre en oeuvre des actions au profit de ses adhérents avec le concours de l'Union Nationale
- l'UD assure une représentation au titre des CCAS au sein d'instances et commissions départementales
- Elle a un rôle de force de propositions sur le champ de l'action sociale auprès des autorités départementales

ACCUEIL DE :

**M. LE PREMIER MINISTRE
ET
M. LE MINISTRE DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ALIMENTATION**



MOT DE BIENVENUE

**Edwige ZANCHI,
Maire de MAURIAC**

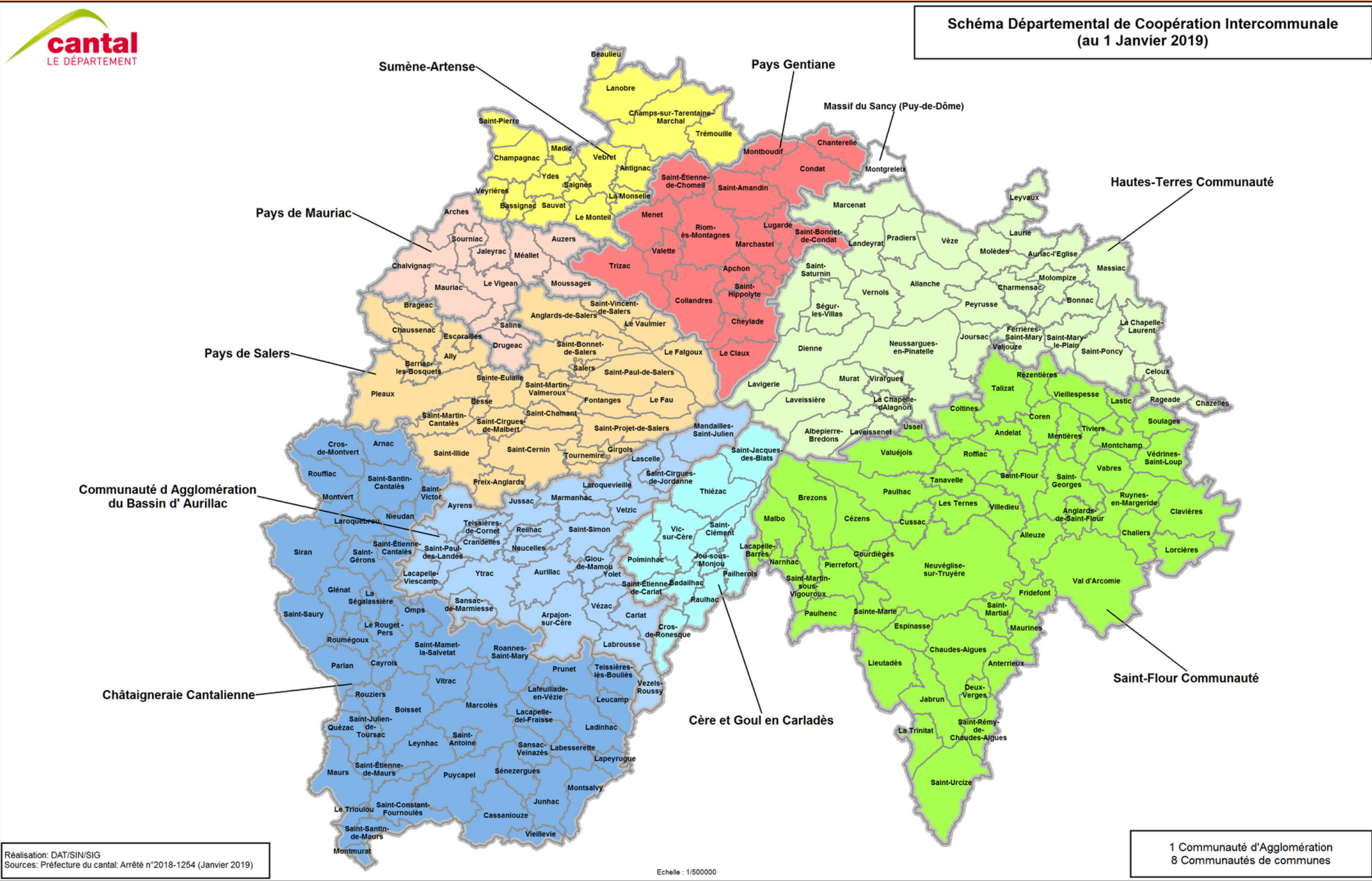


INTRODUCTION

**Christian MONTIN,
Président de l'AMF 15
Maire de Marcolès**

Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

CONSTITUTION DE NOUVEAUX PERIMETRES DES EPCI



Pour un aménagement du territoire scolaire cantalien

SIGNATURE EN PRESENCE DE M. PEILLON, MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE



24/01/2014

SIGNATURE AVENANT N° 1



26/10/2016

SIGNATURE AVENANT N° 2



07/01/2020

“

Une École de qualité accessible à tous

”

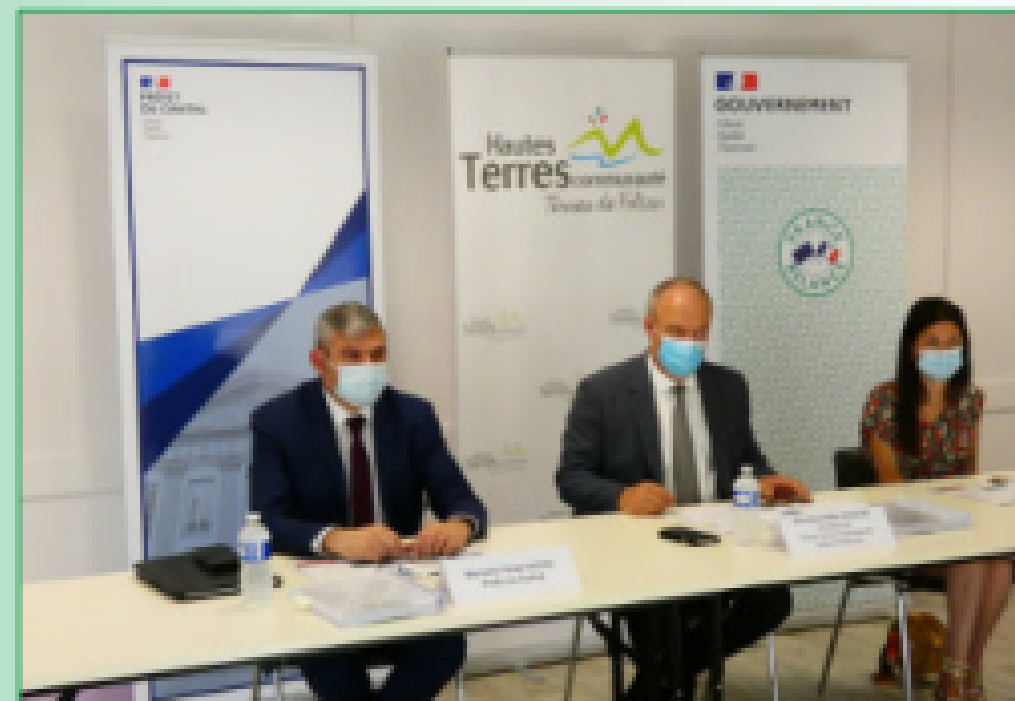
Vers une reconquête de nos centres -bourgs



Relations financières entre l'Etat et le bloc local



CRTE de Saint-Flour Communauté signé le 17 juillet 2021



CRTE de Hautes-Terres Communauté signé le 23 juillet 2021



CRTE du Haut Cantal Dordogne signé le 24 juillet 2021



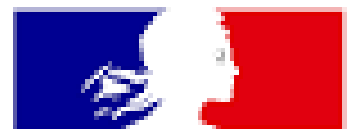
CRTE du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne, signé le 24 juillet 2021



TEMPS D'ÉCHANGES

**AVEC LES MAIRES ET
PRESIDENTS D'EPCI DU
CANTAL**

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JEAN CASTEX

Premier Ministre

**PHOTOGRAPHIE
OFFICIELLE**



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**